



2026-12

République Française

COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JANVIER 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 08
Nombre de membres ayant délibéré : 08

Séance à 19h00

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Marie ESPANET - Mme Caroline LEGROS (arrivée en cours de séance) – Mme Sophie JOANNES-AUBERT.

Absents excusés : M. Daniel BOE — M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Madame Régine BROUARD est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-12 : Délégation spéciale budget principal

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Loi autorise le paiement des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif de l'année en cours dans la limite de 25% des dépenses d'investissement de l'année 2025.

**Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser le trésorier municipal à procéder à la prise en charge et au règlement des mandats d'investissement ci-dessous détaillés, qui lui seront transmis avant le vote du Budget Primitif 2026.
Ces crédits seront inscrits au budget 2026.**

ARTICLES	FRS /LIBELLE	DEPENSES
2183	HELIAQ : tablettes et ENI école	8 352,60 €
2152	COLAS : enduit de la rue du 8 Mai 1945	8 646,41 €
2181	MIRANDEL : Réparation chaudière mairie	1 009,34 €
2157	ROCHA : Pièces pour réparations matériel technique	3 361,20 €
	TOTAL	21 369,55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et autorise le trésorier à régler les différents mandats d'investissement ci-dessus détaillés, qui lui seront adressés avant le vote du Budget Primitif 2026 dans les conditions décrites précédemment.

Fait à MOURMELON LE PETIT 28 JANVIER 2026

Le Maire
René MAIZIERES

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 28 JANVIER 2026
Et de la publication, 28 JANVIER 2026
Le Maire
René MAIZIERES

